

ORGANE
DE L'ASSOCIATION
BÉARN ET PAYS DE SOULE
DES COMBATTANTS
PRISONNIERS DE GUERRE
COMBATTANTS D'A.F.N.
ET DES T.O.E.
«ATCHIKI UNITS TOUSTEM»

UNITS TOUSTEM

ATCHIKI



EDITION DU BÉARN - PAYS DE SOULE
8, rue Nogué
64000 PAU - Tél. 05 59 30 63 21

Décembre
2018
n°398

Vœux du Président



Nous venons de passer une année vraiment exceptionnelle en ayant la satisfaction du devoir accompli. Nous l'appellerons l'année du centenaire de la première guerre mondiale, l'année 1918, celle de la victoire.

L'année 2018 a été maillée par différentes manifestations sous forme d'expositions ou de cérémonies devant les monuments aux morts. Nous sommes surtout satisfait de constater que la participation des enfants, à ces manifestations, augmente de plus en plus. Merci aux Présidents cantonaux pour l'aide qu'ils apportent aux différentes municipalités.

Je laisse le soin à notre secrétaire générale pour vous détailler toutes les activités de l'année 2018.

Enfin, nous avons obtenu cette année, après plusieurs années de revendications, que tous les anciens combattants de la guerre d'Algérie obtiennent la carte du combattant.

Normalement à compter du 1^{er} Janvier 2019 les anciens combattants ayant séjournés 4 mois en Algérie, entre le 2 Juillet 1962 et le 2 Juillet 1964, pourront prétendre à la carte du combattant. Nous avons fait le nécessaire auprès de nos adhérents concernés par cette mesure.

Au cours de cette nouvelle année, développons ensemble l'action de solidarité sous toutes ses formes, que nous menons depuis plusieurs années. Actions menées par l'association départementale et les sections cantonales.

Cette année apportera à notre association départementale une nouvelle dynamique, vous devez savoir que je quitte la Présidence de la dite association, après 17 ans de présidence, en 2019, tout en gardant celle de la section de Pau ville. Une page est tournée place aux générations plus, jeunes.

Les CATM se trouvant trop âgés, je demande aux OPEX de prendre la relève, comme nous l'avons fait dans les années 1977-1978 lorsque nous avons remplacé les prisonniers de guerre.

C'EST MON VŒU LE PLUS CHER. Je lance un appel, à tous, à candidatures pour renforcer les postes à responsabilité qui composent notre bureau.

J'adresse mes remerciements à tous les présidents cantonaux qui ne ménagent pas leurs efforts pour gérer au mieux leur section. Aux membres du comité directeur, du bureau, des commissions, particulièrement celle de la solidarité.

Aux vice-présidents Messieurs Didier Hertoux, Madame Christine Soule Chandelle, Jean Baptiste Duboué, Bernard Lascurettes qui m'assistent et me représentent lors des différentes manifestations ou cérémonies.

Remerciements à nos chers porte-drapeaux, toujours fidèles, dévoués, dotés d'une rectitude exemplaire.

Les fêtes de fin d'année s'ouvrent à nous, profitons de cette opportunité pour rendre visite à nos malades, à nos adhérents isolés.

Comme le veut la tradition, j'adresse à tous nos camarades, veuves, sympathisantes et sympathisants, mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année, surtout de bonne santé pour 2019.

ÉDITO

SOMMAIRE

p2/Dates

Activités 2019

p2/3/4 Rapports

Rapport moral / rapport d'activité 2018

p5/Carnet

p5/La vie de nos sections

p6/La vie de nos sections

Inondations aides ONACVG

p9/Règlement intérieur

Association des combattants

p10/Lettre de feu

par Joseph Abadie

p11/ Souvenirs d'un Ancien

Combattant de la Guerre d'Algérie

p12/ Congrès FNCPG-CATM

59^e édition à Troyes

Units Toustem Atchiki
Béarn et Pays de Soule
Décembre 2018 n°398
ISSN n°2272-3854
Revue Semestrielle des Anciens Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants
Algérie- Tunisie- Maroc TOE- Me et Veuves

Directeur de la publication :
Jacques Caillabet
Administration- Rédaction :
8 rue Nogué 64000 Pau
Tél : 05 59 30 63 21- Fax : 05 59 14 90 40
Merci d'envoyer vos prochains articles
à Bernard LASCURETTES
sur bernard.lascurettes@hotmail.fr

Réalisation maquette - Impression :
Imprimerie Moderne - Pau 05 53 132 132

ACTIVITÉS 2019

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
26 JANVIER 2019 À BEUSTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
30 MARS 2019 À SEVIGNACQ

RASSEMBLEMENT ANNUEL
18 MAI 2019 À OLORON

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
Juin 2019 à LAROIN

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
Septembre 2019 à LEMBEYE

JOURNÉE DES PORTE - DRAPEAUX
Octobre 2019 à GARLIN

RAPPORT MORAL 2018 RAPPORT D'ACTIVITÉ

Avant de retracer les activités de notre Association Départementale et dresser le rapport moral, nous aurons une pensée pour tous ceux et celles qui ont disparus cette année. Nous aurons, également, une pensée de soutien moral envers tous ceux et celles qui ne peuvent plus se déplacer à nos manifestations pour cause de maladie ou l'âge.

Une pensée à ceux qui ont perdus la vie lors de cette action terroriste perpétrée le 23 mars 2018 à Trèbes et Carcassonne. Une pensée à tous ces « Morts pour le Service de la Nation », que les

familles sachent qu'elles ne sont pas seules. Nous ne devons pas les oublier.

Nous adressons toutes nos félicitations à madame Annick MINOUS, Ancienne Combattante et Résistante de la section ARZACQ ARRASIGUET, qui a été décorée de la Légion d'Honneur (Chevalier) pour son implication remarquable lors de la Seconde Guerre Mondiale.

Entourée de sa famille et très émue, elle lui a été remise par monsieur Didier HERTOUX, Trésorier Général Départemental et Président de la section de THEZE, le samedi 1^{er} septembre 2018.

L'année 2018 est marquée par

- L'abaissement à l'âge de 74ans révolus pour intégrer la ½ part fiscale dans la déclaration d'impôts
- L'obtention, après la carte dite « à cheval », de la carte du combattant jusqu'au 1^{er} juillet 1964
- Projet de loi 2019 figurera l'attribution de la carte citée ci-dessus aux milliers de français déployés en Algérie après la guerre, de juillet 1962 au 1^{er} juillet 1964
- Centenaire 1914/1918

Nous constatons que les femmes (veuves ou autres) ont de plus en plus de responsabilités dans leur département ou leur section. L'exemple de deux veuves, Présidentes Départementales ou Interdépartementales. De même que celui de deux sympathisantes Présidentes Départementales. Elles sont, également, présentes dans les conseils d'administration des services départementaux de l'Office Nationale des Anciens Combattants – Victimes de Guerre, parfois comme Vice – Présidente, très souvent dans les commissions solidarité.

COMMEMORATIONS

LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES

Notre Association Départementale, nos sections locales participent activement aux cérémonies officielles et notamment celles :

Dernier dimanche d'avril :

Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

08 mai : Commémoration de la Victoire du 08 mai 1945

08 juin : Journée Nationale d'Hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

18 juin : Journée Nationale commémorative de l'Appel Historique du Général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi

25 septembre : Journée Nationale d'Hommage aux Harkis et autres Membres des formations Supplétives

11 novembre : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'Hommage rendu à tous les « Morts pour la France »

05 décembre : Journée Nationale d'Hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats de la Tunisie et du Maroc

LES CÉRÉMONIES ASSOCIATIVES ET MANIFESTATIONS

02 avril : 73^e anniversaire « La Liberté Retrouvée »

30 juin : 16^e anniversaire du Mémorial Béarn et Soule pour les victimes d'Afrique du Nord

27 octobre : Journée de l'Amitié et des Porte Drapeaux à NAVAILLES ANGOS

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Une continuité pour le centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914/1918. Cette dernière année de guerre sera particulièrement éprouvante et dramatique. Les généraux allemands signent l'Armistice le lundi 11 novembre à 6 heures du matin dans la clairière

de Rethondes en forêt de Compiègne dans l'Oise. A 11 heures, les hostilités sont suspendues et dans toute la France les cloches sonnent à la volée.

ACTIVITES PRINCIPALES

TROIS RÉUNIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

27 janvier 2018 à LEMBEYE

16 membres du CD présents sur 19, excusés 3. **Points importants lors de cette réunion** : la section de MONTARDON est dissoute, sauvegarde de notre journal « Units Toustem », l'UDAC (Union Départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) risque d'être dissoute.

09 juin 2018 à OLORON SAINTE MARIE

16 membres du CD présents sur 21, excusés 5. **Points importants lors de cette réunion** : elle est importante puisque les membres du CD élisent le Président Départemental, la composition du bureau et la composition des différentes commissions.

Le Président Départemental précise que ce sera sa dernière année.

22 septembre 2018 à SEVIGNACQ

14 membres du CD présents sur 21, excusés 6 – 1 membre en moins pour cause de mutation. **Points importants lors de cette réunion** : suite au départ de monsieur Michel SENEJOUX, section de Jurançon – Monsieur Bruno SAUVIAT, section de Pontacq a été élu membre du CD, notre journal « Units Toustem » nouvelle version fut appréciée, l'UDAC (Union Départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) n'est pas dissoute un nouveau Président monsieur Jean-Luc FLEUTENTDIDIER.

Les travaux de ces Comités Directeurs font l'objet de comptes rendus spécifiques détaillés diffusés aux sections mais qui restent à la disposition des adhérents, pour information, au secrétariat de l'Association.

73^E CONGRÈS DÉPARTEMENTAL SUR

DEUX JOURNÉES NON CONSÉCUTIVES

Assemblée Générale Statutaire à BORDERES (section NAY) le Samedi 17 mars 2018. 32 délégués, 17 membres du CD présents sur 19 – 2 excusés. **Points importants lors de cette réunion** : élection des membres du Comité Directeur 2018/2019, établir les motions de revendication, modifications du règlement intérieur.

Rassemblement à GARLIN, le samedi 28 avril 2018

SAMEDI 27 OCTOBRE 2018

journée de l'Amitié et des Portes drapeaux. 117 participants, 36 Porte Drapeaux.

EFFECTIFS

Lors des Assemblées Générales des différentes sections, nous sommes obligés de constater la diminution du nombre des adhérents au fil des années. Les causes en sont multiples la loi biologique, la maladie, la situation familiale ou simplement les problèmes de mobilité.

Nous souhaitons que les jeunes générations de combattants ayant servi dans les Opérations Extérieures rejoignent l'Association pour assurer la relève, poursuivre l'action sociale, honorer le devoir de mémoire et maintenir les droits acquis.

Notre Association Départementale comprend 23 sections : Accous, Artiguelouve, Asasp, Arzacq, Garlin, Jurançon, Lacq, Laroin, Laruns, Lasseube, Lembeye, Montaner, Navailles Angos, Nay, Oloron Sainte Marie, Orthez, Pau ville, Pontacq, Saint Faust, Salies de Béarn, Sauveterre de Béarn, Sevignacq, Thèze.

Au 31 octobre 2018 nous comptons 1098 adhérents.

- 24 A.C.P.G. 1939/1945
- 656 CATM
- 23 TOE Indochine
- 50 OPEX
- 253 Veuves
- 89 sympathisants (es)
- 3 Pupilles

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE

Nous avons pu garder le local 8 rue Nogué à PAU - où se situe notre bureau départemental. Toujours ouvert les mardis de 14 heures à 16 heures.

Le Président Départemental, toujours présent. Il préside les différents Assemblées Générales des sections pour informer nos adhérents.

Il est parfois représenté par monsieur Didier HERTOUX, Vice-Président délégué Trésorier Général ou madame Christine SOULE CHANDELLE, Vice-Présidente Secrétaire Générale.

ACTION SOCIALE

L'action sociale ne relève d'aucun droit, ce n'est pas un dû. Mais dans la mesure de nos possibilités nous essayons d'apporter un soutien pour ceux ou celles qui en font la demande.

En fin d'année une subvention est accordée par la Fédération Nationale pour nos adhérents malades ou hospitalisés.

La solidarité est de plus en plus présente.

Lors du Congrès National de Vichy, il a été souhaité d'apporter une aide au centre cancérologique Gustave Roussy.

Le projet consistait à rénover 12 chambres pour recevoir les jeunes enfants de 0 à 12 ans atteints d'un cancer. Ces travaux permettant d'accueillir les jeunes malades et leurs parents. Grâce à vous tous et autres, à votre générosité il a été collectée la somme de 435 000 euros, montant nécessaire au financement du projet. Le chèque a été remis à l'occasion du Congrès National de TROYES, les 14 15 et 16 juin 2018. Cette opération humanitaire est clôturée grâce aux fruits des Associations, des sections, des particuliers, de la fédération.

Merci à toutes et tous.

JOURNAL UNITS TOUSTEM

Notre journal a pris de la couleur, le papier est agréable. Les adhérents ont apprécié.

Monsieur Bernard LASCURETTES, rédacteur a tout fait pour que ce journal continue à vivre. Aidons-le en lui proposant des articles.

C'est le seul moyen de communication avec tous nos adhérents.

DATES A RETENIR ANNEE 2019

Janvier 2019 Comité Directeur à NAY

30 mars 2019 Assemblée Générale Départementale Statutaire à SEVIGNACQ (1ère partie congrès)

02 avril 2019 cérémonie Liberté Retrouvée à PAU

18 mai 2019 Rassemblement Départemental Annuel à OLORON SAINTE MARIE – LEDEUIX (2ème partie congrès)

Juin 2019 Comité Directeur à LAROIN

Septembre 2019 Comité Directeur à LEMBEYE

Octobre 2019 Journée de l'Amitié et des Porte Drapeaux à GARLIN

Et toutes les cérémonies officielles et associatives.

CONCLUSION

Nous devons progresser ensemble, mettre de côté les petites « chicaneries ». Nous devons continuer pour ne pas oublier tous ceux qui ont bâti cette association.

En cette veille de fêtes, ayons une pensée pour toutes ces familles éprouvées, qui ont subi la violence des catastrophes naturelles. Pensons à tous ceux ou celles qui, de près ou de loin, n'auront pas la possibilité de se retrouver pour partager cette fin d'année.

Soyons solidaires, essayons, selon les possibilités, d'apporter du réconfort et l'apaisement pour tous ceux qui en ont besoin.

Christine SOULE CHANDELLE
Secrétaire Générale Départementale

FERMETURE DU BUREAU

Pour les fêtes de fin d'année le bureau sera fermé du Mercredi 19 décembre 2018 au jeudi 3 Janvier 2019. En cas d'urgence prendre contact avec le Président au 06 70 00 13 34

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT AU NIVEAU NATIONAL

Je vous informe de la démission de notre Président Fédéral, suite à son état de santé. Il était également Président de l'UFAC et avait été Président de la mutuelle la CARAC. Président de notre fédération ACPG-CATM depuis 1997, il a toujours milité pour la défense des droits des anciens combattants. Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre camarade Jacques GOUJAT.

RECONNAISSANCE ET DÉFENSE DES DROITS

Menace sur le droit à réparation

L'attention du Monde combattant est attirée sur une analyse de la Cour des

Comptes qui remettrait en cause la Retraite du Combattant, au motif que les militaires en service actuellement en bénéficient, alors que leur statut leur permet d'acquérir des droits à une retraite issue de leur professionnalisation. Cette analyse si elle se confirmait, concernerait également la Retraite mutualiste du combattant et remettrait en cause, de notre point de vue, le Droit à réparation tel que nous le connaissons à ce jour par le transfert des crédits dans le budget général. Ceci est une approche totalement inacceptable. L'UFAC tient à exprimer son total soutien et toute sa solidarité à nos camarades des opérations extérieures (OPEX) qui doivent continuer à relever du droit à réparation. Il serait en effet inapproprié de les considérer comme des salariés relevant du Droit du Travail et que leurs camarades blessés soient considérés comme des accidentés relevant également de ce droit.

Carnet

JURANÇON

Monsieur Pierre MICHE est décédé dans sa 93e année. Titulaire de la Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Croix de Guerre 1939/1945, Etoile de Bronze du Laos, Titre de Reconnaissance de la Nation Afrique du Nord. Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse et ses enfants.

Monsieur Jean ARROUZE est décédé à l'âge de 83 ans. La section présente, à son épouse, ses enfants et petits enfants ses très sincères condoléances.

Né le 1^{er} septembre 1927. A fait une carrière militaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, médaille Militaire, Médaille Coloniale avec agrafe E. D., Médaille Commémorative de la campagne Indochine, Croix de guerre des TOE avec étoile de bronze, Médaille d'honneur du Mérite Vietnamien, Commémorative A.F.N., Croix de la Valeur Militaire avec étoile de bronze, Croix du Combattant Volontaire 1939/1945. Notre ami Jean-Paul BERCHEBRU nous a quitté. Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille

Monsieur Guy CHOURY nous a quitté. C'était une personne discrète et souriante. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

LEMBEYE

Ancien Combattant d'Algérie, René BROUCARET sillonnait les routes du Vic Bilh dans son camion épicerie, et coupez les cheveux. Toujours disponible et de bonne humeur. René manquera à ses camarades Anciens Combattants de Lembeye.

NAY

Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame Jeanne BORDENAVE, adhérente de notre association sur la commune de Bénéjacq. Nous présentons à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

OLORON SAINTE MARIE

Nous déplorons le décès de madame Marie-Gabrielle LAMONGESSE, sympathisante depuis de nombreuses années avec son mari Henri, décédé en 2013 sympathisant également. Tous les deux nous accompagnaient régulièrement lors de nos mani-festations. Nous réitérons nos sincères condoléances à toute la famille.

Elle était encore avec nous, lors de la journée des Porte Drapeaux à Navailles

Angos. Madame Marguerite LACUES nous a quitté brutalement. Toujours présente à chaque occasion, elle va nous manquer. Nous réitérons toutes nos condoléances à sa famille.

PAU VILLE

Monsieur Roger NIN nous A quitté ; Sincères condoléances. Veuillez accepter toute notre sympathie.

SALIES DE BÉARN

Les membres de la section cantonale de Salies de Béarn présentent à la famille de Madame Marie SAINT MACARY leurs sincères condoléances.

Monsieur Jacques TIGNARD nous a quitté. A madame TIGNARD, aux enfants, les adhérents de la section cantonale leurs adressent leurs sincères condoléances.

Monsieur Jacques Bernard LAVIGNE nous a quitté. A sa famille, les CATM leur adressent leurs sincères condoléances.

THEZE

Monsieur Henri HELIP nous a quitté le 05 août 2018. La section de THEZE présente ses sincères condoléances à toute sa famille.

cofim
CONSEIL FINANCIER
■ ■ ■ IMMOBILIER

Des conseillers
à vos côtés
sur Pau et le Béarn

www.cofim-immobilier.com

Nicolas Fleurs
« Les fleurs du Béarn »

2 avenue Sadi Carnot
64400 Oloron Sainte Marie

05 59 39 06 52

NOUS CONTACTER



Soutien à domicile



Parce qu'il est important que vous puissiez vous préserver, maintenir votre autonomie et continuer à profiter de votre cadre de vie et de votre entourage, **übi care** vous accompagne du lever au couche dans les gestes essentiels du quotidien et vous donne un nouvel élan :

- Aide ménagère
- Soins d'hygiène
- Aide à la mobilité
- Aide ou repas
- Courses de proximité
- Aide au transport
- Garde de jour, nuit et week-end
- Livraison des repas

Services assurés
24h/7j

übi care

demain se prépare dès aujourd'hui



8 Rue Nogué - PAU Tél. : 05 59 72 54 96

www.ubi-apr.fr

LA VIE DE NOS SECTIONS

SECTION D'ARZACQ-ARRAZIGUET MME ANNICK MINOUS DÉCORÉE DE LA LÉGION D'HONNEUR



Le 1 septembre 2018 notre camarade, Madame Annick MINOUS de la section d'ARZACQ ARRAZIGUET à été décorée de la Légion d'Honneur par le Capitaine (er) Didier HERTOUX vice-président délégué et trésorier général de notre Association.

A l'issue de sa décoration bien que très émue et entourée de ses enfants et petits-enfants, Madame Annick MINOUS a tenu à remercier Monsieur Henri FAM maire d'ARZACQ-ARRAZIGUET, Messieurs Michel FEUGAS et René CAZAUBELH président et ancien président de la section d'ARZACQ-ARRAZIGUET, les nombreuses personnalités présentes et particulièrement le Colonel Achille MULLER Grand-Croix de la Légion d'Honneur ancien SAS parachuté le 6 juin 1944 en Bretagne.

"Le Joffre" à BIZANOS où un excellent repas nous attendait.

Biographie de Madame Annick MINOUS

10 octobre 1943, son père grand mutilé de la guerre 14/18, résistant de la première heure, est dénoncé et arrêté, c'est alors qu'Annick à 17 ans entre elle-même en résistance au profit du maquis PLEZIDY aux ordres du Commandant PETRI en qualité de convoyeuse et infirmière. Annick distribue tracts et journaux de la résistance « Le Patriote » ; en avril 1944 elle donne les premiers soins à un maquisard blessé, le convoie vers une antenne sanitaire clandestine puis assure sa mise en lieu sûr. Au sein de la 2ème compagnie du Maquis de PLEZIDY, elle participe activement aux glorieux combats de KERIDO et GUINGAMP le 7 août 1944 puis à LEZARDRIEUX et PAIMPOL le 15 aout 1944.

C'est Annick qui sera désignée pour porter le drapeau de son unité lors du défilé de la victoire à GUINGAMP, à l'occasion de la visite du Général De Gaulle aux FFI Bretons, elle aura l'honneur de lui remettre les clés de la ville.

Elle accompagnera son unité jusqu'en novembre 1944, puis sera ensuite affectée au Val de Grace.

Annick est adhérente du Musée de Saint CONAN (Côtes d'Armor) ou elle continue de témoigner.

Annick LEBORGNE épouse le Sergent Alain MINOUS le 25 septembre 1945 Sous-Officier d'active qui rentre de captivité.

Ils auront 7 enfants. Après des séjours en Indochine et en Algérie, le sergent-chef Alain MINOUS décède le 20 janvier 1975 laissant Annick seule pour élever ses enfants dont 4 sont encore mineurs.

Madame Annick MINOUS est décorée de la Médaille d'honneur de la Famille.

Depuis 1984 Madame Annick MINOUS est adhérente de l'association ACPG CATM de BEARN ET SOULE section d'ARZACQ, elle est responsable des actions sociales, et à 92 ans infatigable, elle visite les malades à domicile ou hospitalisés.

Par son engagement patriotique, en sa qualité de maman exemplaire ayant élevé pratiquement seule ses 7 enfants, par sa disponibilité aux profits des combattants les plus faibles, Madame Annick MINOUS force notre admiration et à ce titre elle mérite amplement sa Légion d'Honneur.

Madame Annick MINOUS est titulaire :

- De La Croix de combattant 1939/1945
- Du titre de reconnaissance de la Nation
- De la Médaille d'honneur de la Famille Française
- Du mérite Fédéral ACPG CATM et diplôme d'honneur des combattants 1939/1945
- Carte du mouvement de libération nationale
- Carte d'identité FFI
- Toutes attestations originales et photos certifiant les faits cités ci-dessus.

SECTION DE JURANÇON

LA SECTION DE JURANÇON EN BALADE



En cette fin d'année, la section de Jurançon a fait sa traditionnelle sortie aux grottes d'Isturitz et Oxocelhaya. Une seule visite pour deux grottes classées « monument historique » : Isturitz et son art pariétal, habitat, laboratoire vivant pour comprendre l'histoire de l'Humanité puis Oxocelhaya pour son sanctuaire à la monumentale surprise minérale. Une belle découverte clôturée par un repas à Dantcharia et un retour sur Jurançon, dans les locaux de la Sobreta, où leur ami Alexis Bazaillacq leur a fait déguster son jurançon pour fêter son anniversaire.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE À JURANÇON

Emotions et amitiés ont marqué le 11 novembre à Jurançon avec en particulier un saut de quatre parachutistes de l'équipe de démonstration de l'ETAP, la présence de représentants du consul américain et de petits-fils de poilus.

Le programme prévu a tenu toutes ses promesses et a réuni les jurançonnais venus nombreux. Petit-fils d'un

soldat mort durant la Grande Guerre, Eugène Labayrade a endossé le costume des Poilus aux côtés d'Edouard Cousin.



SECTION DE LACQ-AUDEJOS LACQ-AUDEJOS 11 NOVEMBRE 2018



C'est par beau temps avec la présence de 6 militaires du 5^e RHC, du lieutenant gendarmerie d'ARTHEZ et de l'adjudant gendarmerie d'ARTIX, que se sont déroulées les cérémonies du 11 Novembre à Audéjos et à Lacq.

9h, messe à Audéjos

10h15, à Audéjos puis 10h45 à Lacq : Lecture du message du Président de la République, Appel aux morts, Dépôt de gerbe et Marseillaise.

A Lacq, le directeur des écoles a fait lire par les enfants des textes et des lettres des soldats sur la guerre.

La troupe de théâtre « Les pieds dans l'eau » de Mourenx a joué une saynète relatant les événements passés, et terminé par la chanson « La Madelon ».

Un vin d'honneur offert par la municipalité puis le repas pour les Anciens Combattants et Veuves au restaurant « Le Cheval Blanc » ont clôturé cette journée de commémoration.

La population très nombreuse a suivi cette belle cérémonie.

*Pompes Funèbres - Marbrerie
Larréché*

- Enterrements • Crémations
- Testament • Entretien monuments • Gravure
- Pose de caveaux • Contrats obsèques
- Transports de corps toutes distances • France • Etranger

Tél : 05 59 77 44 18
Fax : 05 59 13 88 30
Mail : pf-larreche@orange.fr

16 rue des Genêts
64350 LEMBEYE

SECTION DE DE NAY 11 NOVEMBRE À NAY

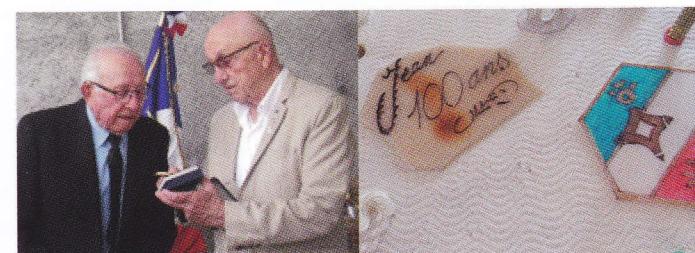
Plus de 400 personnes se sont retrouvées dimanche 11 novembre 2018 pour commémorer le centenaire de l'armistice de 1918. La Place de Verdun est, depuis septembre 2018, la nouvelle résidence du « poilu », après 97 ans de présence place de la République.



Photo Jean-Jacques STOCKLI

SECTION D'OLORON ANNIVERSAIRE DE JEAN ARABEHÈRE

En présence de monsieur Daniel LACRAMPE, Président de la Communauté des Communes Haut Béarn et premier adjoint à la Mairie de Oloron Sainte Marie et monsieur Jacques CAILLUBET, Président Départemental ACPG CATM TOE OPEX et Veuves Béarn et Pays de Soule.



Et entouré de sa famille, la section de Oloron Sainte Marie a fêté dignement, et pas le moindre, les 100 ans à monsieur Jean ARABEHÈRE, Prisonnier de Guerre. Les adhérents lui ont offert un Makila, un énorme panier gourmand. Le Président Départemental lui a remis la Médaille de la Fédération.

JOYEUX ANNIVERSAIRE JEAN

Feuilles de vies

Roselyne Montagut
Écrivain public

J'écris vos mots.
(récit de vie, recueil de mémoires...)

06 78 65 45 09
roselyne.montagut@orange.fr
www.feuillesdevies.fr
64270 Salles-de-Béarn
Siret 509 285 292 00025

SECTION D'OLORON 14 JUILLET À OLORON SAINTE MARIE



Lors de la Cérémonie Patriotique 14 juillet 2018 à Oloron Sainte Marie, une jeune Porte Drapeau, mademoiselle Jade a porté fièrement le drapeau du 23° R.A.D. appartenant aux ACPG CATM TOE OPEX et Veuves de Oloron Sainte Marie. Toutes nos félicitations.

SECTION DE SEVIGNAC UN CENTENAIRE SUR LA COMMUNE : PIERRE PLUMET

Pierre a fêté ses 100 ans, le 11 septembre. C'est avec beaucoup d'émotion, que Pierre a reçu chez lui, le jour de son anniversaire, au quartier Boast un petit comité restreint, venu lui souhaiter son siècle d'existence.

Il y avait le maire Pascal Bourguinat, qui lui a remis un panier garni, et une bonne bouteille, Amédée Benquet le président des anciens combattants, qui a tenu à remercier Pierre pour son accueil, avec Alain Bret-Dibat, ancien trésorier qui lui ont remis une bouteille de champagne, Jeannot Darrieumerle un proche voisin et Christine Hoareau son aide à domicile.

Pierre a été décoré par Amédée Benquet, le président des anciens combattants de la médaille « du barbelé » remise aux prisonniers de guerre et évadés.

Il a été incorporé au 126 ème régiment d'infanterie de Brive la Gaillarde en Corrèze le 4 novembre 1938.

Il s'est ensuite retrouvé à Auterbourg (Allemagne) prisonnier et s'est évadé vers l'Aisne et St Quentin.

Il a ensuite été affecté au 18 ème R.I., le 26 août 1940 à Aire sur Adour et démobilisé le 15 novembre 1941.

Célibataire Pierre a « bon pied, bon œil ».

Sa voiture en panne depuis peu, il lui tarde de repartir faire ses courses à Morlaàs.

Avec son tracteur il passe encore le gyrobroyeur autour de la ferme familiale, grande bâtie Béarnaise.

Le journal, qu'il lit tous les jours, lui souhaite un bon anniversaire, ses félicitations et une bonne santé et continuer ainsi le plus longtemps possible.



Photo : Emile Bihet
Pierre entouré du maire Pascal Bourguinat et de Christine Hoareau son aide à domicile.
Pour la remise de la médaille Pierre a tenu à mettre le béret !

Tous ont partagé le champagne et les gâteaux.

DES VIDÉOS A VOTRE SERVICE



Francis BOULLIER est membre de notre association. Il réalise de nombreuses vidéos de nos rassemblements et réunions. Vous pouvez les consulter sur internet à travers les adresses suivantes :

73^e congrès des ACPG CATM OPEX à GARLIN :
<https://www.youtube.com/watch?v=xDVSql-VZc28&t=39s>

74^e anniversaire de la barbarie Allemande à PORTET :
<https://www.youtube.com/watch?v=EtYbfQzpDwY>
Obsèques de Serge ROULLEAU à GARLIN : <https://www.youtube.com/watch?v=V5eST1tj3EA&t=9s>

Réunion du Comité directeur ACPG CATM TOE à SEVIGNAC du samedi 22 septembre 2018 :
https://youtu.be/CVGs_OUUPss

Journée des porte-drapeaux à NAVAILLES-ANGOS :
<https://youtu.be/vUvxKT1brf8>



*Pompes Funèbres Lassalle
Funérarium
Marbrerie*

*La compétence d'un service
dans la dignité*

3 rue Chenaie - 64400 LÈDEUX
Tél. : 05 59 39 20 54 - Port. : 06 85 05 64 51

RÈGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION DES COMBATTANTS

PRISONNIERS DE GUERRE-COMBATTANTS D'ALGERIE TUNISIE MAROC DES THEATRES D'OPERATIONS EXTERIEURES DES OPERATIONS EXTERIEURES ET VEUVES DU BEARN ET PAYS DE SOULE

Objet et composition de l'Association

• Article 1 : Le présent règlement intérieur a été rédigé dans le cadre des statuts de l'Association, auxquels il y a lieu de se référer pour tous les points qui ne sont pas expressément prévus.

• Article 2 : La mention : « Béarn et Pays de Soule » dans la dénomination de l'Association précise la limitation géographique de la résidence, de l'origine ou de l'attaché de ses membres. C'est le territoire couvert dans le département des Pyrénées Atlantiques par les arrondissements de Pau et d'Oloron Sainte Marie. Cependant les adhérents résidant hors de ces limites, peuvent exceptionnellement, être acceptés par le Comité Directeur de l'Association.

• Article 3 : l'Association admet dans ses rangs, à titre de membres actifs, des veuves, des orphelins ou ascendants d'Anciens Prisonniers de Guerre ou de Combattants ou Victimes de Guerre, conformément à l'Article 7 (4^e) de ses statuts ; et des sympathisants et des Opérations Extérieures (OPEX).

• Article 4 : La cotisation annuelle payée par chaque membre de l'Association est fixée par le Congrès de l'Association.

Comité Directeur de l'Association

• Article 5 : Le Comité Directeur de l'Association se compose d'au moins 10 (dix) membres avec un maximum de 25 (vingt-cinq) élus par le Congrès de l'Association. Tout membre de l'Association assurant au moins une fonction au sein d'une Section Cantonale, est éligible au Comité Directeur. Les membres sortants sont rééligibles. Les candidatures sont présentées par les Sections avant la réunion du Comité Directeur précédent le Congrès. L'élection est acquise à la majorité des délégués présents ou représentés. Chaque délégué ne peut être détenteur que d'un pouvoir.

• Article 6 : Pour chaque réunion du Comité Directeur, chacun de ses membres reçoit une convocation écrite comportant un ordre du jour fixant les questions à débattre. Cette convocation est adressée également aux Présidents des Sections Cantonales. En cas d'empêchement ils devront se faire représenter par un membre de la Section dûment mandaté. Tout membre absent à 3 réunions successives sans motif justifié sera déchu de ses fonctions.

• Article 7 : Les autres modalités et les pouvoirs du Comité Directeur sont réglés conformément aux articles 11, 12, 13 et 14 des statuts de l'Association. Le Comité traite les questions qui lui sont ensuite rapportées et pour lesquelles les décisions seront prises par lui ou par le Congrès de l'Association. Ces commissions seront composées de membres du Comité Directeur et, éventuellement, d'autres adhérents de l'Association.

Assemblée Générale de l'Association

• Article 8 : L'Assemblée Générale ou Congrès de l'Association, prévue à l'Article 15 des statuts, est composée des Présidents et de représentants des Sections Cantonales spécialement désignés par les Assemblées Générales des Sections. A cet effet les Sections Cantonales élisent leurs représentants ou délégués : un délégué pour 25 adhérents ou fraction de 50 de l'effectif de la Section selon les cotisations versées à l'Association l'année précédente. Une représentante de la Section Veuve devra également être désignée.

Sections

• Article 9 : En exécution de l'article 17 des statuts, les circonscriptions territoriales des Sections sont fixées comme suit : il est formé, en principe, une Section de l'Association dans chaque canton administratif. Elle est dénommée : « Section Cantonale de ... ». Cependant, compte tenu des facilités de communication, du nombre des adhérents, et pour des motifs d'administration générale, cette division administrative n'a pas toujours été observée exactement : certaines communes sont détachées de leur canton administratif pour être rattachées à une Section voisine ; certains cantons administratifs sont morcelés ; d'autres sont réunis dans une même Section. Il existe actuellement dans l'Association 23 Sections dites « Sections Cantonales de » :

- Accous - Artiguelouve - Asasp
- Arzacq - Garlin - Jurançon
- Lagor - Laroin - Laruns - Lasseube
- Lembeye - Montaner - Navailles Angos
- Nay - Oloron Saint Marie - Orthez
- Pau Ville - Pontacq - Saint Faust
- Salies de Bearn - Sauveterre de Béarn
- Sévignacq - Thèze

• Article 10 : Les Assemblées Générales des Sections Cantonales sont convoquées comme prévu à l'Article 17 des statuts de l'Association. La convocation peut être adressée personnellement à chaque membre de la Section ou être publiée dans la presse locale au moins 8 jours avant la date de la réunion. Les Assemblées Générales des Sections élisent les membres du Comité Directeur de la Section, examinent les comptes de la Section, élisent ou désignent les délégués au Congrès de l'Association et peuvent transmettre des voeux ou des motions au Comité Directeur de l'Association. Elles peuvent délibérer quel que soit le nombre des présents, à condition que la convocation ait été régulièrement faite. Les décisions prises sont communiquées au Comité Directeur de l'Association.

• Article 11 : Dans chaque Section Cantonal, l'Assemblée Générale élit un responsable dénommé : « Président de Section » pour assurer

la liaison morale et administrative entre la Section et le Comité Directeur. Il est souhaitable qu'il soit aidé dans sa tâche par un Secrétaire et un Trésorier ou par un Secrétaire-Comptable également élus par l'Assemblée Générale de la Section.

• Article 12 : Une partie de la cotisation des membres de la Section, fixée par le Congrès de l'Association, reste acquise à la Section Cantonale pour couvrir les dépenses de fonctionnement et si possible, venir en aide, en urgence, aux adhérents et à leurs familles dans le besoin. Les Sections gèrent elles-mêmes ces fonds. Elles doivent avoir une comptabilité de leurs recettes et de leurs dépenses et tenir celle-ci à la disposition de tout contrôle du Comité Directeur de l'Association.

• Article 13 : Les Sections Cantonales pourront établir à leur usage un Règlement Intérieur qui devra être soumis à l'approbation du Comité Directeur de l'Association.

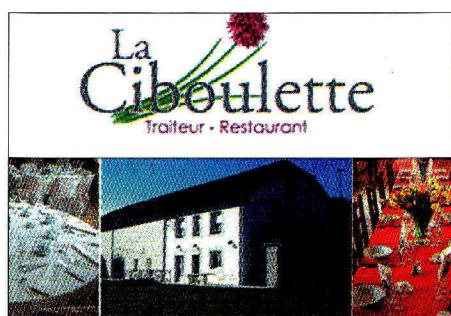
Dispositions diverses

• Article 14 : Depuis le 5 juillet 1973, après une décision de principe du Congrès d'Orthez, le 29 avril 1972, l'Association adhère à l'U.F.A.C. (Union Françaises des Associations de Combattants), section des Pyrénées Atlantiques (U.D.A.C. des P.A.)

• Article 15 : Le présent Règlement Intérieur a été adopté par le Congrès de l'Association, à Mont, le 21 mai 1978, puis a été modifié et adopté par le Comité Directeur de l'Association le 06 septembre 2002 à Artiguelouve.

• Article 16 : Le Présent Règlement Intérieur a été modifié au Congrès de Pontacq le 17 avril 2004.

• Article 17 : Le présent Règlement Intérieur a été modifié au Congrès de Garlin le 28 Avril 2018.



Josiane et Didier Cottet
29, avenue Georges Messier - 64400 BIDOS
Tél. : 05 59 39 06 72 - Fax : 05 59 36 19 55
E-mail : laciboulette2@wanadoo.fr

LETTRE DE FEU JOSEPH ABADIE

Avant de partir à l'attaque
Au moment suprême de 15/04/1917

Mes bien chers parents,

Oui je suis au moment suprême. Dans quelques heures je pars à l'attaque ; je ne sais encore si je pars avec les vagues d'assaut d'infanterie, ou si je reste à la batterie comme agent de liaison. Dans les deux cas, à quelque chose près, mon poste est très périlleux. Jamais je ne me suis senti si près de la mort. Dieu me protègera-t-il comme il a fait jusqu'à présent ? A sa volonté, j'accepte avec résignation mon destin et l'envisage avec confiance. La mort ne m'a jamais effrayé moins encore dans quelques instants. La noble cause pour laquelle je lutte ne m'a jamais parue si belle, si grandiose ! Voilà pourquoi je ferai courageusement mon devoir de Français et aussi pourquoi mon sacrifice n'en sera que plus doux. Aussi si je tombe, frappé à mort, avant de quitter cette terre de douleur pour le divin séjour du ciel, vers ce beau ciel qui captive mon âme, séjour bienheureux que j'aime à invoquer aux heures critiques je me fais un devoir sacré de vous adresser un dernier adieu et mes plus doux baisers.

Cher papa chère maman, vous savez combien je vous ai toujours chéris et adorés. Votre image vénérée ne m'a jamais quitté, elle a été dans les moments graves, avec celle de Dieu tout puissant mon soutien moral m'aidant par là à affronter avec courage les pires dangers. Peut-être n'ai-je pas été toujours pour vous un de ces gentils enfants si expansifs, si dociles qui font les délices des parents. Non je ne le sais que trop. Hélas mon tempérament si rude, mon caractère volontaire, violent en sont les vraies causes. Mais consolez-vous, chers bien aimés, sous cette cuirasse de fer un vrai cœur de fils a toujours vibré. Sous ces apparences trompeuses mon amour pour vous n'en était que plus profond, plus réfléchi soyez en certains ! Si mon heure dernière a sonné voici mes dernières volontés :

Si mon corps repose dans ce cher pays de France que nous allons libérer des mains profanes, laissez l'y dormir en paix. Des mains pieuses fleuriront ma tombe. La chère France sera la mère bien-aimée qui viendra, comme sur tant d'autres, y prier y pleurer. Dieu fera le reste. Maintenant si j'allais mourir dans un hôpital ou dans tout autre lieu où il fut possible de recueillir mon corps, je désire de tout cœur être enterré à THEZE, à côté de ma chère grand-mère, cher grand-père, en ce cher pays que j'ai constamment aimé du plus profond de mon être. Dieu ! que j'aime ce cher THEZE.

Dans mes papiers que l'on vous enverra, vous y trouverez deux manuscrits dont vous connaissez les textes, le carnet de route de début de la campagne, et celui de VERDUN ; ce dernier est prêt, pas entièrement mais il peut paraître ainsi. Comme c'était une idée vous le ferez imprimer et en ferez don au Comité Départemental des Prisonniers de Guerre des Hautes-Pyrénées. Mon argent suffira amplement aux frais d'imprimerie. En prévision de trop grandes difficultés, vous garderez les manuscrits comme pieux souvenirs ; c'est tout, mes bien chers parents. En haut, avec mes grands-parents ma petite Madeleine et mon cher ami Jean, je prierai pour votre bonheur sur terre, surtout ne vous frappez pas beaucoup ; cette idée m'est trop cruelle pour que j'y songe réellement. Dites-vous toujours que je serai plus heureux là-haut que sur terre ! Mon plus cher souvenir à tous ceux que j'ai beaucoup connus et surtout à M. et Mme BEAU ainsi qu'à toute leur famille.

Si j'ai des torts envers mon prochain, j'espère être pardonné. J'oublie tout moi-même.

A vous papa, maman, grand-mère chérie ainsi qu'à tous mes oncles, tantes, cousins, cousines, mes plus tendres baisers.

Votre fils bien aimé qui quitte cette terre maudite pour le divin séjour des cieux, vous embrasse bien tendrement.

Soyez certains qu'il fera son devoir et pourrez être contents de lui.

Vive la France ! Vive la Patrie Chérie !

Joseph ABADIE

Brigadier au 24^e d'artillerie décoré de la Croix de Guerre, mort au Champ d'Honneur le 16 avril 1917 (il avait 27 ans) né à PAU le 23/03/1890
NB : Fils de Marie ABADIE, sœur de mon grand-père Jean LACOSTE (VIC EN BIGORRE)



Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Dimanche sur rendez-vous

Dégustation – Visite de Chai – Vente de vins

Groupe de plus de 10 personnes sur Rendez-vous

N°696, Chemin 317 – 64330 AYDIE

Tel : 05 59 04 08 30

Mail : contact@famillemelaplace.com – www.famillemelaplace.com

SARL DU PRE

VERT

Production horticole

Route du bas de St

Faust

64110 LAROIN

Tel : 05 59 83 04 54

Fax : 05 59 83 02 90

HORTICULTEUR PAYSAGISTE
OLIVIERS, FRUITIERS, FLEURS, COUPES
ÉPICERIE PRODUITS REGIONAUX,
POTS....



SOUVENIRS D'UN ANCIEN COMBATTANT DE LA GUERRE D'ALGÉRIE (suite)

Ma compagnie algérienne

Ma compagnie étant rentrée d'opération, je l'ai réintégrée, et nous partons pour ALGER remplacer le 3^e, celui du colonel BIGEARD.

Nous partons vers BOUGI, nous nous arrêtons dans une grande propriété qui avait appartenu à des colons, mais qui servait de base à la direction d'une Katiba.

De cette vallée de la SOUMMAN, nous n'avons pas arrêté d'être en opération.

Un matin, de très bonne heure, la compagnie part sur la route prendre au passage la 2^e compagnie. Je suis devant et à un moment, devant moi, je vois et entends qu'une mitrailleuse ouvre le feu sur nous (enfin sur moi !). Ils étaient pourtant averti que nous venions !

Je me tiens au beau milieu de la route en criant : "Vert ouverture de route !" Enfin, elle s'arrête et je me retourne pour voir si quelqu'un était blessé. Personne, par contre tous étaient couchés dans les fossés !

Toujours premier, dans le djebel où nous sommes, je tombe sur deux fellagas qui se cachaient en nous entendant. Ils s'enfuient et mes gars les neutralisent.

Embuscades la nuit et récupération le jour, ce qui nous permet d'assister à un train qui circule dans la vallée et qui saute ! Comme dans les films.

Un autre jour deux sections, dont la mienne partent en opération, sur information.

Nous prenons le strict nécessaire et du ravitaillement pour la journée.

Comme d'habitude, je suis devant et nous approchons d'un village.

Je signale à mon capitaine (capitaine Le Beurrier, héros de la guerre de COREE, appelé le capitaine rouge) que devant moi il y a des hommes qui s'éloignent en ayant un tas de branchages sur les épaules, qui cachaient, en fait, des armes et que les fatma nous jettent des poignées de balles. Il me donne l'ordre de prendre position sur la droite.

La 2^e section me remplace et tombe sur un terrain d'entraînement et sur un feu nourrit. Nous le serons plus tard, nous sommes tombés sur une compagnie régulière et une de moussebel (compagnie de locaux armés de fusils de

chasse). Nous nous réfugions dans une petite bâtie entourée d'un petit mur et d'une haie d'épineux.

Nous y sommes restés deux jours et une nuit !

Le premier jour je fais changer de place l'ensemble de la A52.

Mon chef de pièce est visé par un fellaga qui est dans les arbres, il est légèrement blessé mais le lendemain, malheureusement pour lui, il est atteint mortellement, car tous les arbres alentours ont un tireur et ils ne s'en cachent pas de tirer sur nous. Je suis chargé par la capitaine de m'approcher du petit mur et à la nuit tombante, d'allumer des fumigènes afin de marquer notre position au nord 2000 et à l'artillerie, qui vont se relayer pour nous éclairer, car les felouses vont monter plusieurs fois à l'assaut de nos positions.

En résumé, nous sommes encerclés, puis le 8^e RPIMA vient à notre rescousse.

Trois paras passent les lignes, deux tombent près de nous et nous pouvons en récupérer un que nous rentrons malgré les tirs. Il est blessé à une jambe. Notre infirmier le soigne mais dans la nuit il décède. Nous nous sommes aperçu, qu'il est mort d'une blessure au ventre.

C'est là que nous avons compris que la douleur d'une blessure prime sur l'autre !

Toutes les troupes du secteur bouclent la zone, mais c'est finalement les T 6 qui nous ont dégagé en lançant des bombes au napalm !

En descendant de ce piège, nous avons pu voir tous nos agresseurs, morts, carbonisés et recroquevillés, pas joli à voir.

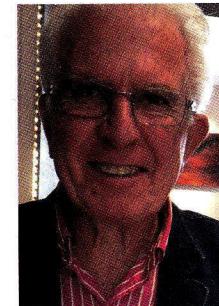
En descendant, j'entends sur ma gauche un coup de feu. Je tourne la tête et vois un de mes gars qui venait d'abattre un felouse blessé qui me visait avec son fusil (de marque canadienne, un 33 je crois me souvenir).

J'ai encore eu la baraka !

J'ai une permission pour assister aux obsèques de ma grand-mère, je veux rentrer en Algérie et je me retrouve à Toulouse avec deux militaires qui sont dans le même cas que moi.

Nous trouvons un avion qui nous amène à Philippeville. Nous sommes tellement

pressés de rejoindre notre unité, que nous prenons un taxi pour nous amener à Constantine. De la folie pure et simple !



Ceci sont les faits les plus marquants de ma vie de "guerre".

Que dire si les soldats allemands avaient été attaqués comme ils ont été à TULLE ou à ORADOUR sur GLANE lorsque j'étais à côté de MAULEON.

Si les tirs de la mitrailleuse lors de l'ouverture de route m'avaient atteint.

Si je n'avais pas eu une chance insolente lorsque nous avons été encerclé ?

Lors du voyage en taxi, pour Philippeville, sans armes, dans un territoire hostile ?

Je reconnaissais que j'ai eu beaucoup de chance et que ma période sous les drapeaux s'est passée d'une manière extraordinaire.

Récit d'un chanceux qui en fait, grâce à l'armée a gardé de bons souvenirs et a pu rentrer intact, ce qui en fut pas le cas pour beaucoup.

Je suis fier d'avoir pu servir dans une unité parachutiste et garde de bons contacts avec des anciens paras !

François Bridat

Bar - Restaurant - Traiteur

Bar - Restaurant - Traiteur
Chez Julien
+33 (0)5 59 04 82 08
www.chezjulien-restaurant.fr
chezjulien.restaurant@orange.fr
Retrouvez-nous sur

59^e CONGRES FNCPG-CATM A TROYES 14, 15 ET 16 JUIN 2018 MOTION FINALE

Le 59^e Congrès de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de guerre et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc, réuni à Troyes les 14,15 et 16 juin 2018 déclare, de par ses délégués :

- Défendre le droit imprescriptible à réparation.
- La revalorisation de la valeur du point d'indice des pensions militaires d'invalidité qui nous permet de bénéficier d'une retraite semestrielle de 374,40 € laisse espérer le passage du point à 20 € pour obtenir une retraite plus décente.
- Nous constatons l'abaissement à l'âge de 74 ans révolus pour intégrer la demi-part fiscale dans la déclaration d'impôts.
- Nous demandons d'accorder aux veuves l'obtention de la demi-part fiscale dès 74 ans même si le mari, titulaire de la carte du combattant, n'avait pu y prétendre.
- Nous nous réjouissons de l'obtention, après la carte dite « à cheval », de la carte du combattant jusqu'au 1^{er} juillet 1964.

- Campagne double : nous demandons la révision du décret afin que l'équité soit totale pour tous, fonctionnaire ou assimilés et ceux du privé.

- Les anciens combattants et victimes de guerre s'insurgent contre les tentatives de fiscalisation de la retraite du combattant et de la retraite mutualiste, de la demi-part fiscale et font part de leurs craintes quant au maintien des services départementaux de l'ONACVG véritables liens du monde combattant.
- Les délégués réaffirment leur détermination afin que le droit à réparation demeure imprescriptible, à respecter toutes les cérémonies symbolisant l'hommage de la nation à ses morts. Ils s'engagent sans réserve à tout mettre en œuvre pour préserver une paix civile dans notre pays et à l'extérieur de nos frontières. Ils en appellent à nos dirigeants politiques pour apporter des solutions à ces problèmes, notamment les attentats, qui mettent en péril nos espoirs de paix.

Mais au-delà des revendications notre Fédération, sous l'impulsion de son Président Jacques Goujat, s'implique plus que jamais dans l'aide aux plus démunis et aux plus vulnérables.

Nous avons souhaité, au congrès de Vichy, apporter une aide sans précédent au centre cancérologique Gustave Roussy dans son projet baptisé « Poussons les murs pour les petits ». Le projet consistait à rénover 12 chambres pour recevoir les jeunes enfants de 0 à 12 ans atteints d'un cancer.

Ces travaux permettront d'accueillir les jeunes malades et leurs parents pour une meilleure qualité de soins pour tous.

Grâce à votre Fédération et à vos dons associatifs ou personnels, à votre générosité, nous avons collecté la somme de 435 000 euros, montant nécessaire au financement du projet. Le chèque a été remis à l'occasion de notre magnifique congrès de Troyes à la délégation de l'Hôpital Gustave Roussy.



la France
Mutualiste

www.lafrancemutualiste.fr

Caroline BECQ-WAQUET

Conseillère Mutualiste

06 21 73 48 63

La France Mutualiste

Agence de Pau

21 rue Lespy - CS 97556

64075 PAU Cedex

Ouvert aux OPEX

**Retraite
Mutualiste du
Combattant**

La France Mutualiste - Siège social

**- Tour Pacific, 11-13 cours Valmy -
92977 Paris La Défense Cedex.**

**Mutuelle nationale de retraite et
d'épargne soumise aux dispositions
du Livre II du Code de la mutualité,
immatriculée au répertoire SIRENE
sous le N° SIREN 775 691 132.**